

Conférence générale

GC(50)/INF/5
28 août 2006

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Cinquantième session ordinaire

Renseignements préliminaires à l'intention des délégations

A. Ouverture de la cinquantième session ordinaire

1. La cinquantième session ordinaire de la Conférence générale¹ s'ouvrira le ***lundi 18 septembre 2006 à 9 h 30***. Elle se tiendra à l'Austria Center Vienna (ACV), place Bruno Kreisky, 1220 Vienne, près du Centre international de Vienne (CIV). **Il convient de noter que la Conférence s'ouvrira un peu plus tôt que les années précédentes en raison des points supplémentaires qui ont été inscrits à l'ordre du jour pour marquer la cinquantième session ordinaire.**

2. À moins que la Conférence générale n'en décide autrement, après la séance d'ouverture, les séances du matin commenceront à 10 heures et celles de l'après-midi à 15 heures. Les délégués sont priés d'être à leur place à ces heures-là, de façon que les séances puissent commencer ponctuellement. Si des séances du soir s'avèrent nécessaires, leurs horaires seront annoncés pendant la session.

B. Consultations précédant la session

3. Pendant le week-end précédant l'ouverture de la session de la Conférence générale (le ***samedi 16 septembre*** et le ***dimanche 17 septembre 2006***), des installations seront mises à disposition sur demande pour la tenue de réunions de groupes. Il est vivement recommandé aux États Membres d'utiliser ces installations en vue de parvenir à un accord sur les questions d'organisation (concernant par exemple la composition du Bureau) avant l'ouverture de la session, le ***lundi 18 septembre***. Cela contribuera au bon déroulement des travaux de la Conférence générale. En conséquence, les États Membres devraient faire en sorte - le cas échéant - que leurs représentants arrivent à Vienne à temps pour participer aux réunions des groupes précédant la session et à la prise des décisions pertinentes. Il conviendra de réserver les salles de réunion suffisamment à l'avance par l'intermédiaire de la Section des services de conférence du Secrétariat.

¹ L'ordre du jour provisoire de la cinquantième session ordinaire est publié sous la cote GC(50)/1.

C. Notification de la composition des délégations

4. Les gouvernements sont priés de faire connaître au Secrétariat longtemps à l'avance la composition de leur délégation. Ils doivent le faire en remplissant en ligne les pages d'inscription électronique à la Conférence générale de l'AIEA. L'adresse d'accès direct à ce site est :

<http://gc-registration.iaea.org>. On peut aussi y accéder par le site de l'Agence (<http://www.iaea.org>) en cliquant sur le lien IAEA General Conference. Les inscriptions sur Internet sont possibles depuis le **lundi 17 juillet 2006** jusqu'au **vendredi 15 septembre 2006**. Les noms d'utilisateur et les mots de passe nécessaires pour accéder au site web ont été communiqués aux ministères des affaires étrangères avec copie aux missions permanentes. En cas d'impossibilité d'accéder à Internet et donc de remplir le formulaire en ligne, il conviendra de se mettre en rapport avec le Service du protocole de l'AIEA pour demander des formulaires imprimés. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence générale², chaque Membre de l'Agence est représenté par un délégué, qui peut être accompagné d'autant de suppléants, conseillers, conseillers techniques, experts et autres adjoints du même ordre qu'il le juge nécessaire.

5. Une liste officielle des membres des délégations sera publiée le **mercredi 13 septembre 2006** ; ne pourront y figurer que les noms qui auront été communiqués au Secrétariat avant le **vendredi 8 septembre**. Une liste actualisée des membres des délégations sera publiée le **dimanche 17 septembre** ; elle contiendra les renseignements qui seront parvenus au Secrétariat avant 16 heures le **jeudi 14 septembre**.

6. Si, pendant la session, les renseignements fournis au moment de l'inscription doivent être modifiés, les délégués sont priés d'en informer par écrit le Service du protocole à l'ACV, afin que la liste des membres des délégations puisse être mise à jour.

D. Pouvoirs des délégués

7. Les délégués (mais non les autres membres des délégations) doivent être munis de pouvoirs établis expressément pour la session, même s'ils sont déjà accrédités auprès de l'Agence, par exemple en qualité de représentant permanent. Les pouvoirs doivent être présentés en temps voulu ; cela permet d'éviter des difficultés, en particulier pour le Bureau. Il est donc rappelé qu'en vertu de l'article 27 du Règlement intérieur, les pouvoirs devront parvenir au Directeur général si possible au moins sept jours avant l'ouverture de la session, à savoir le **lundi 11 septembre 2006** au plus tard, et émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères de l'État Membre concerné. Si les pouvoirs n'ont pas pu être communiqués avant le **vendredi 15 septembre**, les délégués devront les déposer directement au bureau des pouvoirs des délégués à l'ACV, soit le **dimanche 17 septembre entre 14 h 30 et 18 h 30**, soit le lendemain matin.

² GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

E. Inscription pour la remise de cartes d'identification

8. Chaque participant aura besoin d'une carte d'identification avec photographie pour pouvoir avoir accès à l'ACV pendant la session. Le Bureau d'inscription délivrera ces cartes aux participants désignés qui ne sont pas munis d'une carte d'identité CIV valide. Les cartes d'identification délivrées pour la Conférence permettront également d'accéder au CIV.

9. Les participants pourront s'inscrire le *vendredi 15 septembre 2006 entre 9 heures et 17 h 30* au Bureau d'inscription de l'Agence à la **porte 1** du CIV et le *dimanche 17 septembre entre 14 h 30 et 18 h 30* à l'ACV. Les inscriptions se poursuivront au Bureau d'inscription de l'ACV pendant toute la semaine de la session de la Conférence générale.

10. Les participants qui assisteront également à la réunion du Conseil des gouverneurs commençant le *lundi 11 septembre 2006* pourront s'inscrire simultanément pour les réunions du Conseil et pour la session ordinaire de la Conférence générale à la porte 1 du CIV *les lundi 11 et mardi 12 septembre, entre 8 h 30 et 10 h 30*, à condition d'en informer le Secrétariat avant le *vendredi 8 septembre*.

F. Documents

11. Il est rappelé aux délégués que les documents de la Conférence générale sont disponibles sous forme électronique à l'adresse suivante :

<http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC50/Documents/index.html>. Les intéressés sont invités à profiter au maximum de ce service de manière à réduire les coûts d'impression et de distribution pour l'Agence. Chaque délégation est instamment priée de se rendre au Service des documents (salle FM152) au CIV, au plus tard le *vendredi 15 septembre 2006*, pour indiquer, sur l'imprimé prévu à cet effet, les documents publiés durant la session dont elle pourra avoir besoin. Si cela n'est pas possible, elle devra s'adresser au Service des documents de l'ACV, soit le *dimanche 17 septembre entre 14 h 30 et 18 h 30*, soit le lendemain matin.

12. Avant l'ouverture de la session, un jeu complet des documents de la Conférence générale déjà publiés sera mis à la disposition de chaque délégation, sur demande. Tous les documents publiés pendant la session, y compris le Journal de la Conférence générale contenant le programme quotidien, et d'autres avis seront également disponibles au Service des documents de l'ACV.

13. Les délégués qui désirent soumettre des projets de résolution ou d'autres documents à la Conférence générale pendant la session sont priés d'en remettre le texte le plus tôt possible au secrétaire de la Conférence générale ou au secrétaire de l'organe compétent. Cela facilitera beaucoup la conduite des débats, en particulier à la Commission plénière qui doit habituellement étudier un nombre relativement élevé de projets de résolutions et faire des recommandations à leur sujet.

G. Discussion générale - liste des orateurs

14. Jusqu'à l'ouverture de la session de la Conférence générale, le *lundi 18 septembre 2006*, les demandes d'inscription sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront être faites

personnellement ou adressées par écrit au Secrétariat des organes directeurs (CIV, bureau Q -164). Comme le document GC(50)/INF/1, publié le 17 mai 2006, en informait les États Membres, l'inscription sur la liste des orateurs a commencé le **19 juin 2006** ; un tirage au sort a eu lieu ce même jour à 11 heures afin de déterminer l'ordre des orateurs des États Membres dont les représentants avaient demandé, entre 10 et 11 heures, à être inscrits sur la liste³. Depuis le 19 juin, 11 heures, les noms des États Membres ayant demandé à être inscrits sur la liste des orateurs ont été ajoutés dans l'ordre où ces pays en ont fait la demande. Il convient toutefois de noter que l'on continuera à suivre la pratique consistant à accorder la priorité aux ministres participant à la discussion générale.

15. Les délégués qui ne se sont pas fait inscrire sur la liste des orateurs avant l'ouverture de la session et qui souhaitent néanmoins prendre la parole au cours de la discussion générale sont priés de se mettre en rapport avec la personne chargée d'établir la liste, à son bureau dans la salle de conférence A (où se dérouleront les séances plénières). Les délégués qui souhaitent intervenir sur d'autres points en séance plénière sont également priés de s'inscrire auprès de cette personne.

H. Déclarations dans le cadre de la discussion générale

16. Afin d'utiliser au mieux le temps imparti pour la discussion générale et conformément aux recommandations concernant la 'Rationalisation des travaux de la Conférence générale', que celle-ci a approuvées en 1998 par sa décision GC(42)/DEC/13, les délégués sont invités à limiter la durée de leur intervention à 15 minutes, en s'en tenant aux questions essentielles qu'ils souhaitent aborder. Des copies du texte intégral (dans la langue d'origine) seront, sur demande, distribuées aux autres délégués pendant la session. Il convient de noter que seules les déclarations faites oralement seront reprises dans les comptes rendus officiels.

17. La discussion générale s'étend habituellement sur quatre jours de la session de la Conférence générale. Afin d'utiliser au mieux le temps disponible pendant la session, qui devrait durer cinq jours seulement, les États Membres pourraient envisager de faire des déclarations de groupe – pratique adoptée dans d'autres organismes des Nations Unies.

18. Pour faciliter l'interprétation, le texte des déclarations devrait être communiqué à l'avance au fonctionnaire des conférences. Le travail sera considérablement facilité si les textes des déclarations communiqués au Secrétariat sont dactylographiés en double interligne. En outre, afin d'en faciliter la diffusion sur le site web de l'Agence, les déclarations devraient aussi être envoyées le plus tôt possible sous forme électronique à la Division de l'information. Elles peuvent être adressées à : Official.Mail@iaea.org.

I. Langues de travail et interprétation

19. Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ; les déclarations faites dans l'une de ces langues pendant les séances officielles de la Conférence générale feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les autres langues. Si des délégués

³ Cette procédure a été approuvée par la Conférence générale en 1989.

souhaitent prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail, ils doivent, conformément à l'article 87 du Règlement intérieur, prendre eux-mêmes les dispositions voulues pour assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail. Il est demandé aux délégués de remettre à l'avance au Secrétariat le texte de leur intervention dans cette langue de travail.

J. Promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2007, contributions au budget ordinaire et autres questions liées aux contributions

20. Comme il n'y avait pas eu d'accord pour recommander à la Conférence générale un objectif pour les contributions volontaires des États Membres au Fonds de coopération technique pour 2007 au moment où le présent document était en cours d'élaboration, le Secrétariat n'a pas envoyé aux États Membres la lettre habituelle leur indiquant leur part de l'objectif recommandé. On compte cependant que le montant de l'objectif sera recommandé par le Conseil des gouverneurs en septembre pour que la Conférence générale puisse prendre une décision, après quoi le Secrétariat portera immédiatement la recommandation à l'attention des États Membres et leur indiquera leur part de l'objectif recommandé.

21. Le Secrétariat saurait gré aux gouvernements de lui indiquer, dès qu'ils le pourront, le montant de leurs contributions. Les États Membres n'ignorent pas que la procédure d'annonce de contributions contribue dans une large mesure à une planification et une organisation efficaces du cycle et des activités de CT pour l'année suivante. Pendant la session ordinaire de la Conférence générale, le Secrétariat distribuera un document portant à la connaissance des délégués les montants des contributions que des Membres auront promises⁴. Comme ce document sera mis à jour quotidiennement pendant toute la durée de la Conférence générale, le Secrétariat saurait gré aux États Membres d'en faciliter l'établissement dans les délais voulus en indiquant, dès qu'ils le pourront, les montants de leurs promesses de contributions. Pendant la session, les promesses de contributions pourront être communiquées à l'administrateur responsable, qui aura un bureau dans la salle de conférence A (ACV) et qui fera établir les mises à jour du document en question.

22. L'administrateur responsable et son équipe seront également disponibles dans la salle A-443 (poste 2112) au deuxième étage de l'ACV pour examiner les questions liées aux contributions au budget ordinaire et à toutes les autres contributions, et pour répondre à toutes questions que les États Membres pourraient avoir au sujet des arriérés, des plans de versement et du droit de vote.

⁴ L'an dernier, le document correspondant a été distribué sous la cote GC(49)/19.

K. Événement spécial organisé en marge de la cinquantième session de la Conférence générale

Nouveau cadre pour l'utilisation de l'énergie nucléaire au XXI^e siècle : assurances en matière d'approvisionnement et de non-prolifération

23. L'objectif de cet événement spécial est de favoriser le débat sur les nouvelles approches du cycle du combustible nucléaire, en vue de définir les grandes lignes d'un 'nouveau cadre' qui, comme l'a noté le Directeur général, sera centré en premier lieu sur les assurances en matière d'approvisionnement et de non-prolifération, et de fixer les prochaines étapes à court et moyen terme. Le programme proposé pour les discussions, qui se dérouleront du **19 au 21 septembre 2006**, est présenté ci-après (le programme provisoire complet figure à l'annexe 1 du présent document). La liste des exposés a été finalisée et clôturée, et aucun orateur supplémentaire ne pourra être ajouté en raison du manque de temps.

Mardi 19 septembre 2006

10 heures

Ouverture par le Directeur général

Discours liminaires

(Pause pour le déjeuner à 13 heures)

15 heures

Séance 1 : Propositions actuelles pour la sécurité dans le domaine de l'énergie nucléaire

Mercredi 20 septembre 2006

9 h 30

Séance 2.A : Structures des assurances en matière d'approvisionnement : points de vue institutionnels

12 h 30

Discours spécial : Énergie nucléaire et non-prolifération

(Pause pour le déjeuner à 13 heures)

15 heures

Séance 2.B : Structures des assurances en matière d'approvisionnement : aspects techniques et juridiques

Jeudi 21 septembre 2006

10 heures

Séance 3 : Constatations, conclusions et orientations futures

(fin à 13 heures)

24. Les trois séances de l'événement spécial consisteront en des exposés présentés par des représentants d'États Membres et de l'industrie nucléaire et d'autres experts. Une large place sera accordée aux questions et aux échanges de vues. Toutes les séances auront lieu dans la salle de conférence C (ACV). **La langue de travail sera l'anglais.** Toutefois, une interprétation simultanée vers toutes les langues de travail de l'Agence sera assurée.

25. L'événement spécial est ouvert au public. Les inscriptions doivent se faire exclusivement en ligne à l'adresse : <http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/meetingonlinereg.asp>.

26. Le Secrétariat invite les États Membres à favoriser la participation de leurs experts et d'autres parties intéressées s'occupant des questions examinées dans le cadre de l'événement spécial.

L. Réunion de hauts responsables de la réglementation

27. La réunion des hauts responsables de la réglementation chargés de l'élaboration des politiques en matière de sûreté nucléaire, de sûreté radiologique, de sûreté du transport et de sûreté des déchets radioactifs aura lieu le *jeudi 21 septembre à partir de 9 heures*. Le programme provisoire de cette réunion figure à l'annexe 2 du présent document.

28. La réunion se tiendra dans la salle du Conseil de l'AIEA, au 4^e étage du bâtiment C du CIV. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires (téléphone : 2600/22696).

29. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

M. Réunions concernant la coopération technique

30. Il est prévu d'organiser des réunions de représentants des États parties aux accords de coopération AFRA, ARCAL et RCA. Les représentants des États Membres de la région Europe tiendront une réunion de groupe séparée. Les représentants des États Membres parties à l'ARASIA tiendront aussi une réunion de groupe. Il y aura également une réunion du Forum quadripartite (AFRA, ARASIA, ARCAL, RCA).

31. Les dates et lieux de ces réunions sont les suivants :

RCA : Vendredi 15 septembre, de 9 heures à 13 heures
Salle C0343, 3^e étage du bâtiment C du CIV

ARCAL : Lundi 18 septembre, de 14 h 30 à 19 heures
Salle de conférence VI, 7^e étage du bâtiment C du CIV

AFRA : Mardi 19 septembre, de 10 heures à 13 heures
Salle de conférence V, 7^e étage du bâtiment C du CIV

Réunion de groupe Europe :

Mardi 19 septembre, de 15 heures à 17 heures
Salle du Conseil de l'AIEA, 4^e étage du bâtiment C du CIV

Réunion de groupe ARASIA :

Mercredi 20 septembre, de 10 heures à 12 heures
Salle de conférence VI, 7^e étage du bâtiment C du CIV

Réunion du Forum quadripartite :

Jeudi 21 septembre, de 15 heures à 17 heures
Salle de conférence IV, 7^e étage du bâtiment C du CIV

32. Des consultations avec les représentants de la plupart des États Membres participant à des activités de coopération technique avec l'Agence auront lieu avant la session de la Conférence générale. Dans le cas des délégations qui ne seront présentes à Vienne que pendant la Conférence générale et pour l'examen de questions ou de problèmes particuliers, des entretiens seront organisés durant la session de la Conférence générale. Le Département de la coopération technique communiquera alors à l'avance le calendrier des entretiens avec les différentes délégations. Toutefois, si aucun calendrier n'est communiqué à l'avance et que des représentants des États Membres souhaitent s'entretenir de projets de coopération technique, les délégations concernées sont priées de se mettre en rapport, à l'ACV, avec le Directeur régional de la CT pour leur région (M. A. Boussaha pour l'Afrique, M. M.P. Salema pour l'Asie et le Pacifique, M. B.K. Kim pour l'Europe et M. J.A. Casas-Zamora pour l'Amérique latine).

N. Autres événements organisés en marge de la session de la Conférence générale

N.1. Visite aux Laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf

33. Le *mercredi 20 septembre 2006* (pendant la semaine de la session de la Conférence générale), les délégués (ou les personnes désignées par eux) auront la possibilité de visiter les Laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf.

34. Situés à environ 35 km au sud-est de Vienne, les Laboratoires contribuent aux programmes de l'Agence en menant des activités expérimentales dans les domaines suivants : vérification nucléaire, applications des rayonnements et des isotopes dans l'alimentation et l'agriculture, technique de l'insecte stérile, instrumentation nucléaire, dosimétrie des rayonnements, utilisation des techniques nucléaires pour la surveillance des contaminants radioactifs et autres dans l'environnement. Ils servent aussi de centre de formation pour des scientifiques originaires de pays en développement et fournissent à des laboratoires et des établissements d'États Membres des services de contrôle de la qualité pour les mesures d'analyse et de radiométrie et pour les applications des rayonnements.

N.2. Réunion d'information pour les OIG et les ONG

35. Une réunion d'information à l'intention des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales présents à la Conférence générale aura lieu le *lundi 18 septembre 2006, à 17 heures*, dans la salle O, au 1^{er} étage de l'ACV.

N.3. Forum INSAG sur 'l'infrastructure de sûreté requise pour les programmes électronucléaires récents et bien établis'

36. Le Forum INSAG examinera des questions relatives à l'infrastructure de sûreté nécessaire pour les États Membres ayant des programmes électronucléaires récents et bien établis. Il se tiendra le *lundi 18 septembre 2006, de 15 h 30 à 17 heures*, dans la salle E de l'ACV.

N.4. ‘Les technologies nucléaires pour l’environnement : protéger l’air, la terre et les océans’

37. L’AIEA aide les États Membres à protéger les environnements marin, terrestre et atmosphérique grâce à des technologies nucléaires. L’exposition sur ‘Les technologies nucléaires pour l’environnement : protéger l’air, la terre et les océans’ qui sera ouverte par le Directeur général et S. A. S. le Prince Albert II de Monaco dans le hall principal de l’ACV, le *mardi 19 septembre 2006 à 9 h 45*, mettra en relief le rôle des laboratoires et du programme de coopération technique de l’AIEA dans ce domaine. L’ouverture de l’exposition sera suivie par plusieurs discours d’orientation générale.

N.5. ‘Emploi à l’Agence – Coopération des États Membres et du Secrétariat’

38. La Division du personnel organisera une réunion d’information sur le renforcement de la coopération entre les États Membres et le Secrétariat pour recenser des candidats qualifiés pour les postes de l’AIEA. Un aperçu du processus de recrutement de l’Agence, ainsi que son système interactif de recrutement en ligne seront présentés, suite à quoi une discussion libre aura lieu, le *mercredi 20 septembre 2006 de 14 heures à 15 heures* dans la salle N, au 1^{er} étage de l’ACV.

O. Autres expositions et présentations

39. On trouvera des informations concernant certaines présentations, notamment des présentations faites par des États Membres et d’autres sur les programmes d’activités de l’Agence dans le Journal de la Conférence générale.

P. Services de technologie de l’information

P.1. Courrier électronique externe et Internet

40. L’adresse publique de la Conférence est : ‘GENCONF06@IAEA.ORG’. Cette adresse électronique ne pourra servir qu’à recevoir des messages pour les délégués. Les expéditeurs devront indiquer le nom et le pays du destinataire dans la partie réservée à cet effet pour permettre l’acheminement du message. Les messages envoyés à cette adresse pourront être récupérés par les délégués au bureau d’information.

41. Outre l’adresse électronique générale indiquée ci-dessus, les délégués pourront se faire inscrire durant la Conférence générale pour obtenir une adresse individuelle, qui sera valable pendant la durée de la session.

42. Des ordinateurs seront mis à disposition au Coin Internet. Les délégués pourront s’en servir pour accéder à Internet et notamment pour envoyer et recevoir des messages électroniques en utilisant leur adresse individuelle. Les délégués ayant leur propre ordinateur portable équipé d’une connexion sans fil pourront profiter des services d’accès à Internet sans fil.

P.2. Diffusion sur le Web

43. Les séances plénières seront diffusées en direct sur Internet. Elles seront accessibles sur le site web 'IAEA.org'.

Q. Informations d'ordre général

Q.1. Chambres d'hôtel

44. Au mois de septembre, les hôtels de Vienne ont en général très peu de chambres disponibles. Il est donc important de retenir des chambres le plus longtemps possible à l'avance. Il est recommandé aux délégués de faire leurs réservations soit en s'adressant directement aux hôtels, soit par l'intermédiaire de leur mission permanente ou de leur ambassade/consulat à Vienne.

Q.2. Stationnement

45. Des places de stationnement seront disponibles aux niveaux 1 et 2 de l'ACV. Des autocollants rouges seront délivrés pour les voitures officielles avec chauffeur pour leur permettre d'entrer par l'entrée principale de l'ACV. Pour les autres voitures, les délégués sont priés de prendre en arrivant un ticket de stationnement à l'horodateur de l'ACV, qu'ils échangeront ensuite au Bureau d'inscription contre un permis de stationnement de longue durée gratuit.

Q.3. Économat du CIV

46. Conformément à l'Accord de siège conclu entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et la République d'Autriche, les **chefs** des délégations des États Membres qui participent à la Conférence générale peuvent se faire établir des cartes d'économat pour la durée de la session de la Conférence générale. À cet égard, l'inscription des intéressés se fera les *dimanche 17 et lundi 18 septembre* au Bureau d'inscription de l'ACV.

47. Pour toute question concernant l'établissement de ces cartes, prière de s'adresser au Service du protocole à l'ACV.

Q.4. Réceptions et autres manifestations organisées pendant la Conférence générale

48. Les organisateurs ou les parraineurs de réceptions et d'autres manifestations devant avoir lieu pendant la Conférence générale sont invités à se mettre en rapport avec le Service du protocole s'ils souhaitent que ces manifestations soient annoncées dans le Journal de la Conférence générale.



AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Nouveau cadre pour l'utilisation de l'énergie nucléaire au XXI^e siècle : assurances en matière d'approvisionnement et de non-prolifération

Événement spécial organisé en marge de la 50^e session de la Conférence générale de l'AIEA
Salle de conférence C, Austria Center, Vienne
19-21 septembre 2006

Programme provisoire

Mardi 19 septembre 2006

10 heures – 13 heures

Ouverture

Mohamed ElBaradei (Directeur général de l'AIEA)

Charles Curtis (Président de l'événement spécial)

Discours liminaires

- Centres internationaux du cycle du combustible nucléaire
- Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire : Accès sûr au combustible et à la technologie nucléaires
- Cycle du combustible nucléaire international : Sécurité des approvisionnements
- Réserve de combustible nucléaire gérée par l'AIEA
- Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire : Sécurité énergétique et non-prolifération
- Énergie nucléaire : enjeux et choix
- Repenser 'l'atome au service de la paix'
- Introduction du Président : Nouveau cadre de l'énergie nucléaire

Mardi 19 septembre 2006

15 heures – 18 heures

SÉANCE 1 : Propositions actuelles pour la sécurité dans le domaine de l'énergie nucléaire

- Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire
- Centres internationaux du cycle du combustible nucléaire
- Mécanisme pour un accès sûr au combustible nucléaire
- Sécurité des approvisionnements en combustible nucléaire – Services d'enrichissement de l'uranium
- Réserve de combustible nucléaire gérée par l'AIEA
- Approches régionales : Coopération pour la sécurité énergétique

Mercredi 20 septembre 2006

9 h 30 – 13 heures

9 h 30 – 12 h 30

SÉANCE 2.A : Structures des assurances en matière d'approvisionnement : points de vue institutionnels

- Évaluation des propositions actuelles concernant les assurances en matière d'approvisionnement en combustible nucléaire
- Assurances en matière de fabrication du combustible : questions d'ordre technique et institutionnel
- Points de vue des compagnies d'électricité/des acheteurs
- Points de vue d'autres États

12 h 30 – 13 h 00

Discours spécial : Énergie nucléaire et non-prolifération

15 heures – 18 heures

SÉANCE 2.B : Structures des assurances en matière d'approvisionnement : aspects techniques et juridiques

- Questions techniques relatives aux banques de combustible nucléaire
- Contributions de l'Agence
- Aspects juridiques nationaux
- Critères régissant la cession de matières nucléaires

Jeudi 21 septembre 2006

10 heures – 13 heures

SÉANCE 3 : Constatations, conclusions et orientations futures

- Constatations
- Conclusions
- Lignes directrices pour les travaux futurs

Secrétaire scientifique :

Tariq Rauf (chef de la Section de la coordination des politiques de vérification et de sécurité, Bureau des relations extérieures et de la coordination des politiques)

Coordonnateurs et rapporteurs des séances :

Alan McDonald (Département de l'énergie nucléaire)

Wolfram Tonhauser (Bureau des affaires juridiques)

Conseillers :

Vilmos Cserveny (Directeur du Bureau des relations extérieures et de la coordination des politiques)

Hans Forsström (Directeur de la Division du cycle du combustible nucléaire et de la technologie des déchets)

Akira Omoto (Directeur de la Division de l'énergie d'origine nucléaire)

Johan Rautenbach (Directeur du Bureau des affaires juridiques)



Agence internationale de l'énergie atomique

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

RÉUNION DE HAUTS RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION

Jeudi 21 septembre 2006
Salle du Conseil de l'AIEA (C04) (CIV)

Programme provisoire

Jeudi 21 septembre	
9 h 00 – 9 h 10	Allocution d'ouverture – DGA-SN
	Séance I : Efficacité de la réglementation ; apprentissage mutuel
9 h 10 – 9 h 50	Enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre international pour promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires
9 h 50 – 10 h 30	Renforcement des mécanismes internationaux pour la mise en commun des données sur l'expérience d'exploitation
10 h 30 – 10 h 50	Pause café
	Séance I : Efficacité de la réglementation ; apprentissage mutuel (suite)
10 h 50 – 11 h 30	Inspection et mesures d'application de la réglementation dans les installations industrielles et médicales et les installations et réacteurs de recherche
11 h 30 – 12 h 10	Mise en commun des connaissances par les responsables de la réglementation de la sûreté nucléaire ibéro-américains
12 h 10 – 14 h 00	Pause déjeuner
	Séance I : Efficacité de la réglementation ; apprentissage mutuel (suite)
14 h 00 – 14 h 40	Approche globale de la législation nucléaire
14 h 40 – 15 h 20	Transparence et confidentialité dans les domaines de la sûreté et de la sécurité
15 h 20 – 15 h 30	Résumé du Président
15 h 30 – 15 h 50	Pause café
15 h 50 – 17 h 30	Séance II : Table ronde sur le rôle des organismes de réglementation dans la société : <i>Qui sont-ils, que font-ils et comment peuvent-ils encore s'améliorer ?</i> Les participants examineront des thèmes comme l'efficacité de la réglementation, le contrôle réglementaire de la sûreté et de la sécurité, la relation avec le titulaire de licence, la communication avec le public et la confiance, la coopération régionale et internationale et l'autorisation de nouveaux modèles et installations. Résumé du Président